



## NOTE D'INFORMATIONS GENERALES

### FIN D'INSTRUCTION DES RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

La commune de St Joseph de Rivière ne renseigne plus sur les demandes ou notes de renseignements d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Seuls les certificats d'urbanisme CUa et CUb sont désormais instruits.

Toutefois, elle entend donner les dispositions applicables sur son territoire :

- La commune de ST JOSEPH DE RIVIERE exerce un droit de préemption simple au bénéfice de la commune, sur les Zones U et AU ; elle n'a pas institué de droit de préemption sur les cessions de fonds commerciaux ou artisanaux ainsi que sur les cessions de baux commerciaux.

- Il n'y a aucun arrêté d'alignement pris sur l'ensemble de la commune, ni aucune taxe votée sur la cession de terrains nus et elle n'est pas située dans une zone contaminée par les termites.

- La commune dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 7 novembre 2013.

- Les documents d'urbanisme (règlement et Plans) sont disponibles sur le site internet de la Mairie «[www.saint-joseph-de-riviere.fr](http://www.saint-joseph-de-riviere.fr)», rubrique vie pratique / Urbanisme.  
[Accéder à la page](#)

- La commune ne dispose pas de Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) mais d'une carte concernant les aléas et risques naturels (Arrêté Préfectoral N° 88-2077).

- Les réseaux Eau potable / Assainissement collectif / Eaux Pluviales sont gérés directement par la commune.

Le réseau d'assainissement non collectif est géré par le SPANC.

Nos services, en Mairie, restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.